



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2019

Délibération n° 09

Date de convocation

10.05.19

Date d'affichage

14.05.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Signature de la convention d'affiliation au Réseau Ciné-Chèque pour le
Cinéma de la Coupole**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. C. GHIS par M. G. GEOFFROY – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK par M. P. SEDARD – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. M. HAMDANI par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme K.-D. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29,

VU le projet de convention d'affiliation annexé,

VU l'avis des commissions Animation Vie Locale et Administration Finances

CONSIDERANT que la commune souhaite adhérer au réseau Ciné-chèques, et la nécessité de faire approuver par le conseil Municipal, la signature d'une convention d'affiliation au Réseau Ciné-Chèques avec la société SDV-CINECHEQUE afin de promouvoir la vente des billets de cinéma

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'affiliation au Réseau Ciné-Chèques avec la société SDV CINECHEQUE ci-annexée afin de promouvoir la vente des billets du cinéma municipal de la Coupole

PRECISE que les recettes seront inscrites à l'imputation 3130-314-7062

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mai 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -